

# RÈGLEMENT DU GRAND JEU CONCOURS HARIBO - LES MYSTÈRES D'HALLOWEEN

JEU CONCOURS "HARIBO - LES MYSTÈRES D'HALLOWEEN"

## Article 1er : Organisateur du jeu

Le présent jeu, intitulé « **Grand jeu concours "HARIBO - LES MYSTÈRES D'HALLOWEEN"** » (ci-après le « Jeu ») est un jeu gratuit et sans obligation d'achat, organisé par :

La société HARIBO RICQLES ZAN (ci-après l'Organisateur), Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4 000 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 572 149 169, dont le siège social est situé à MARSEILLE (13014) - 67 boulevard du Capitaine Geze.

Le Jeu est proposé par l'Organisateur sur le site dédié : <https://www.haribo-halloween.com>

## Article 2 : Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des employés de l'Organisateur, des sociétés de son groupe, et des membres de leurs familles. (ci-après le « Participant »).

La participation est strictement nominative. Il est autorisé à une personne physique de participer une seule fois (même nom, même prénom, même adresse e-mail, même adresse postale, même numéro de téléphone).

Pour participer, il suffit de se connecter pendant la durée du jeu à l'adresse :

<https://www.haribo-halloween.com/>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement et se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout Participant y contrevenant.

## Article 3 : Durée

Le jeu se déroule du mardi 20 septembre 2022, 10h00 heure française au mardi 1 novembre 2022, 23h59 heure française.

## Article 4 : Modalités du Jeu et Dotation à gagner

Ce Jeu s'effectuera par tirage au sort effectué par l'équipe Marketing de l'Organisateur. La date du tirage au sort est fixée par l'Organisateur.

Le Participant doit se connecter au Site et remplir les champs obligatoires dans le formulaire et cliquer sur le CTA "Tentez votre chance" pour participer au tirage au sort.

L'Organisateur met en jeu 30 posters OMY x HARIBO en édition limitée, d'une valeur estimée à 11,90€ TTC, 60 Mini'ween Pik de 220g, d'une valeur de 1,70€ TTC et 60 Haribouh Multipack de 260g, , d'une valeur de 1,75€ TTC.

Les 30 gagnants recevront respectivement 1 poster OMY x HARIBO, 2 Mini'ween Pik de 220g et 2 Haribouh Multipack de 260g (ci-après la "Dotation").

Aucune participation par courrier, téléphone, télécopie ou courrier électronique ne sera prise en compte.

### **Article 5 : Désignation des gagnants et remise de la Dotation**

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort le 3 novembre 2022. Les gagnants ne pourront faire partie du tirage au sort, seulement s'ils ont rempli le formulaire dans son intégralité sur le Site (comme indiqué dans l'Article 4). Les gagnants seront informés immédiatement par email, renseigné en amont dans le formulaire.

La dotation sera livrée par voie postale à l'adresse postale du gagnant, renseignée en amont dans le formulaire, dans un délai de 2 à 4 semaines à compter de l'envoi de l'email.

La dotation gagnée ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre une autre dotation, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

### **Article 6 : Responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent Jeu, ou de modifier ses conditions, si les circonstances l'exigent notamment en cas de fraude, cas de force majeure, d'un virus informatique ou de toute autre cause indépendante de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en aucune manière de ce fait.

Par ailleurs, l'Organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des gagnants en cas de délais de livraison, de perte, de dégradation, de vol de dotation lors de leur livraison ou encore en cas de mauvaise utilisation de dotation par les gagnants.

La dotation sera envoyée par l'Organisateur dans un délai moyen de 2 à 4 semaines. Des délais supplémentaires peuvent être appliqués en fonction du télétravail des équipes HARIBO, dû à la crise sanitaire.

### **Article 7 : Données personnelles**

Le Participant est informé que dans le cadre du Jeu, certaines de ses données personnelles seront collectées.

Le Participant reconnaît et accepte que pour les besoins du tirage au sort et la remise de dotation notamment, l'Organisateur puisse collecter et traiter ses données personnelles telles que définies par la loi 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et par le Règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « Données »).

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de ses Données.

Dans les conditions de cette réglementation, il bénéficie également des droits à demander la limitation du traitement, et le cas échéant la portabilité de ses données, et de s'opposer au traitement. Il peut en outre communiquer des instructions sur le sort de ses données personnelles en cas de décès.

Pour faire valoir ces droits ou obtenir de plus amples informations s'agissant du traitement de ses Données (durée de conservation, destruction, communication et/ou utilisation ultérieure(s)), le Participant devra formuler une demande écrite à l'Organisateur, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

HARIBO  
67 boulevard du Capitaine Gèze 13014 Marseille  
France

Pour tout renseignement complémentaire, le Participant peut adresser une demande à l'autorité de contrôle, la CNIL en écrivant au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en se rendant à l'adresse suivante : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

#### **Article 8 : Acceptation du présent règlement**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement visible sur le page du Site.

Un exemplaire du présent règlement complet sera disponible gratuitement, sur simple demande adressée à HARIBO - «**Grand jeu concours "HARIBO - LES MYSTÈRES D'HALLOWEEN"**» -67 boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille, France (affranchissement remboursé sur la base du tarif lent en vigueur\*).

*\*Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) pour une demande de remboursement de timbre pour l'envoi de la demande de règlement.*

## **Article 9 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation, les suites du présent règlement ou tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, concernant les modalités du Jeu, la dotation offertes et concernant la liste des gagnants.

Fait à Paris, le 19 septembre 2022